



# CONGES MATERNITE ET CONGES SUPPLEMENTAIRES

Par **touti32**, le **14/04/2009** à **15:52**

Bonjour,

Il y a quelques temps j'ai posé la question ci-dessous et on m'avait répondu que j'avais droit à ces congés, néanmoins j'ai une seconde question car dans le texte de la convention collective il est noté ceci à l'article 22 :

"Conformément aux lois en vigueur, les employés en état de grossesse doivent prendre obligatoirement un congés de 8 semaines réparties dans la période qui précède et dans celle qui suit l'accouchement, sans que la période de congés après l'accouchement soit inférieurs à 6 semaines.

Elles ont en outre le droit d'obtenir une prolongation.... et qui suit l'accouchement.

De plus, elles peuvent... après l'acouchement.

**Texte qui m'intéresse** > [s]Pendant [/s]ces différents congés, les agents de maitrise du sexe féminin ayant au moins 1 année de présence dans l'entreprise à la date de l'accouchement bénéficient des divers avantages prévus par la législation de la SS auxquels s'ajoute une indemnité complémentaire, à la charge de l'employeur, leur assurant leur salaire habituel durant une période de 36 jours, soit en principe 18j avant et 18j après l'accouchement."

Ma question est la suivante, la convention que je possède date et les congés maternités sont passés à 16 semaines mais est ce que ces congés de 36 jours sont compris dans mon congés maternité ou sont ils à part (16 semaines congés maternité + 36 jours **ou** 16 semaines congés maternité avec 36 jours payés par l'employeur) ?

Merci pour votre aide.

Ingrid

## QUESTION PRECEDENTE :

Bonjour,

je suis enceinte et je souhaite prendre mon congés maternité. Pour pouvoir le calculer j'ai pris ma convention collective (n°3085) et j'ai droit a 6 semaines avant et 10 semaines après. Mais dans la convention est noté également que je peux bénéficier de congés supplémentaire de 36 jours, si j'ai plus d'un an d'ancienneté soit 18 jours avant l'accouchement et 18 jour après et que mon salaire reste a la charge de l'employeur. Pourriez vous m'indiquez si j'ai droit a ces jours sachant que cela fait plus de 3 ans que je suis dans l'entreprise et si ces jours se rajoute a mon congés maternité ? en fait cela fera 6 semaines et 18 jours avant et 10 semaine et 18 jours après ?

Merci pour vos réponses.

Ingrid